



Colloque
Les solutions fondées
sur la nature contre la
protection des inondations

Présentation du projet Isère amont

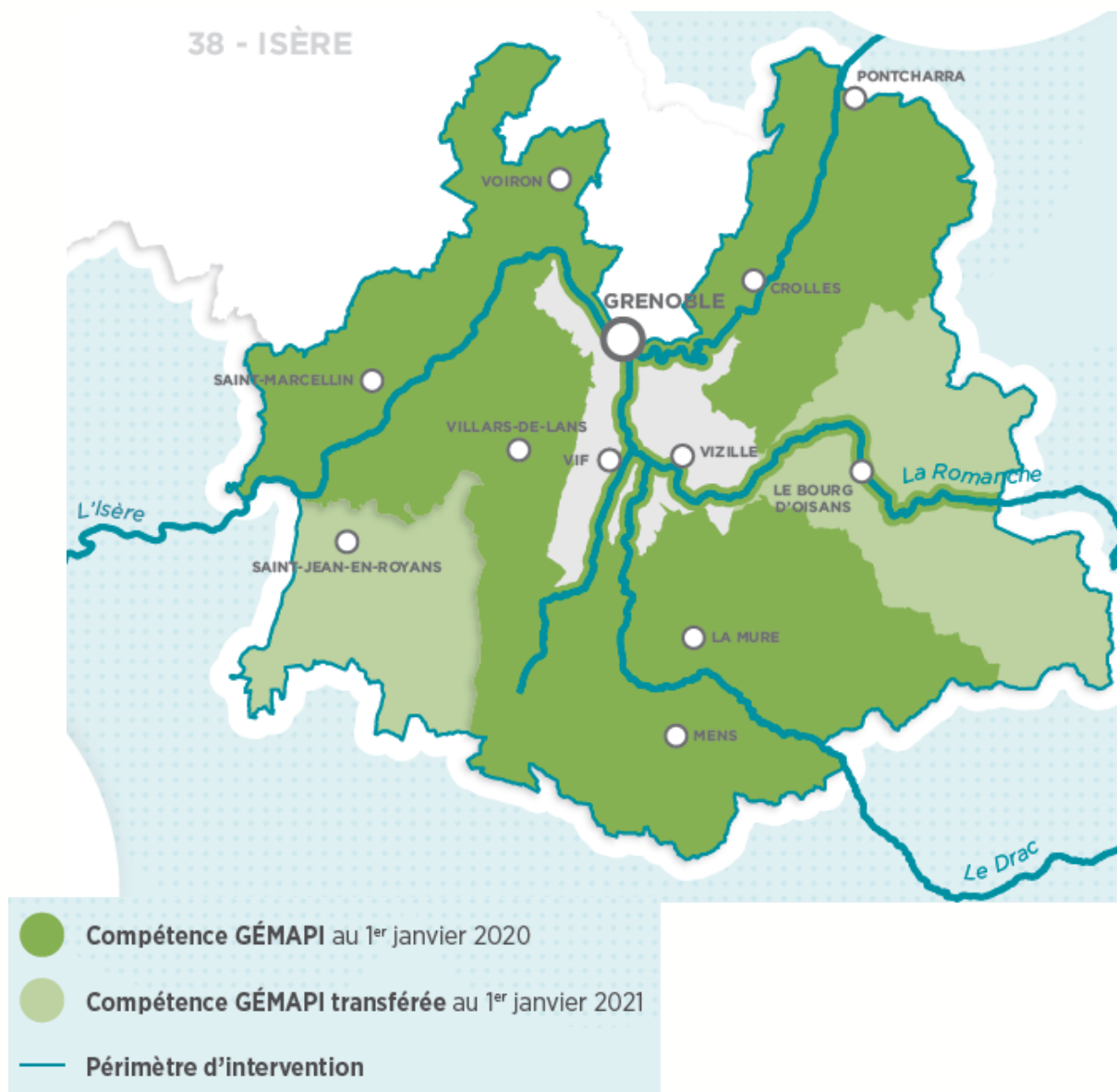


15 décembre 2021



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Le Symbhi



2 missions principales

- ✓ L'aménagement intégré des rivières Isère, Drac et Romanche,
- ✓ La gestion quotidienne des cours d'eau, de leurs affluents et de leurs ouvrages.

2 objectifs principaux

- ✓ Protéger les personnes et les biens contre les inondations,
- ✓ Préserver, restaurer et mettre en valeur la rivière et les milieux aquatiques associés

Membres

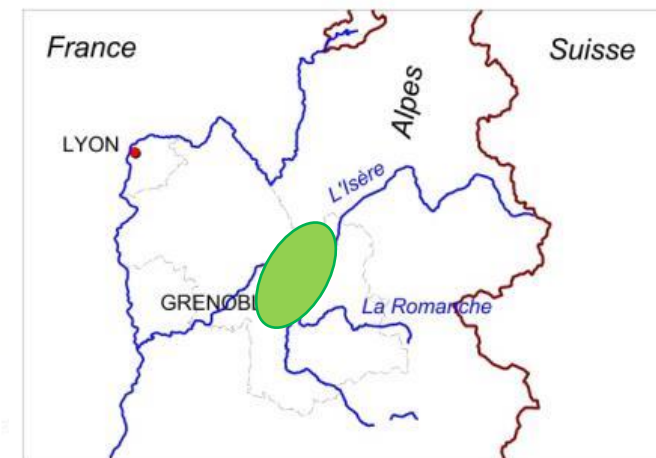
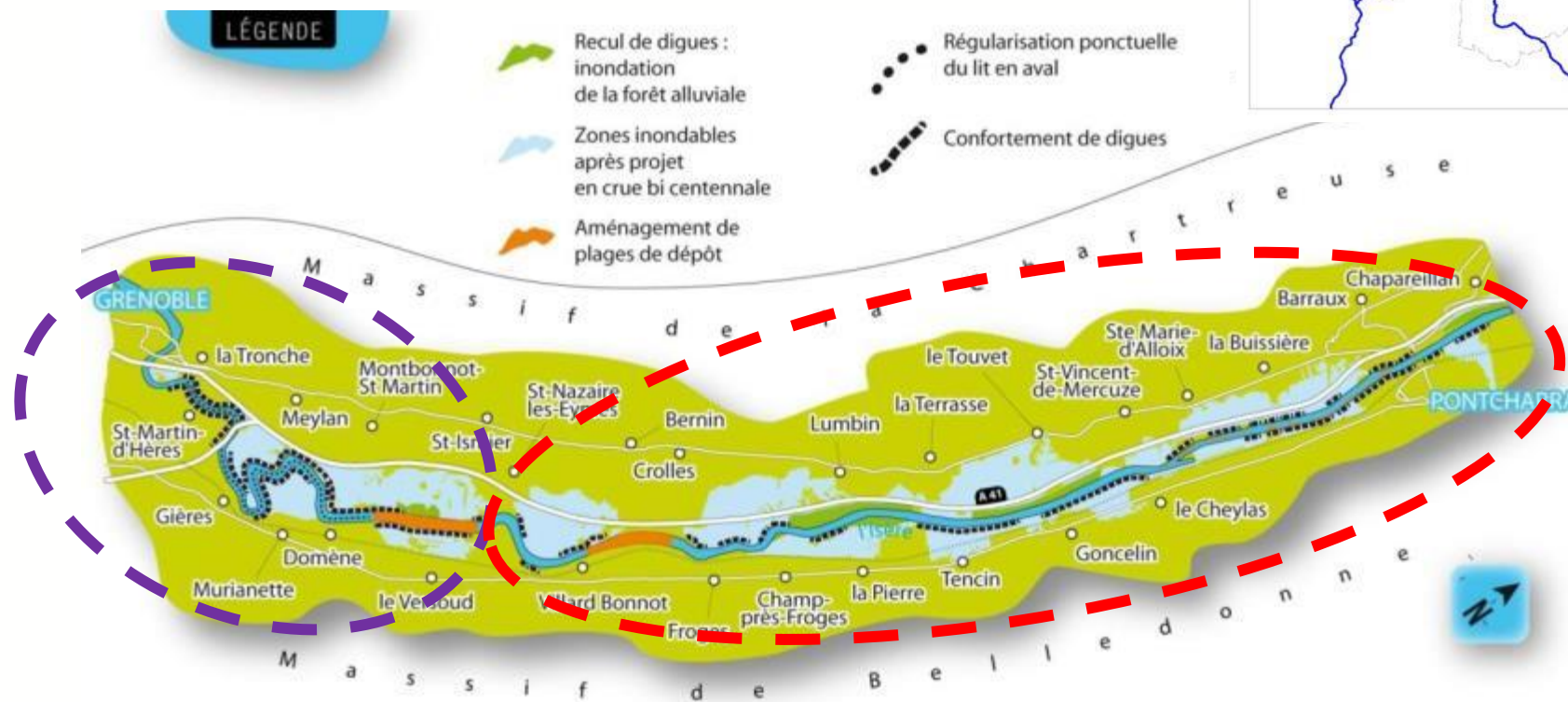
- ✓ Département de l'Isère
- ✓ Grenoble Alpes Métropole
- ✓ 9 EPCI



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Le Projet Isère Amont

Rappel de la carte des aménagements



Tranche 1 – 52 M€
2012 - 2016

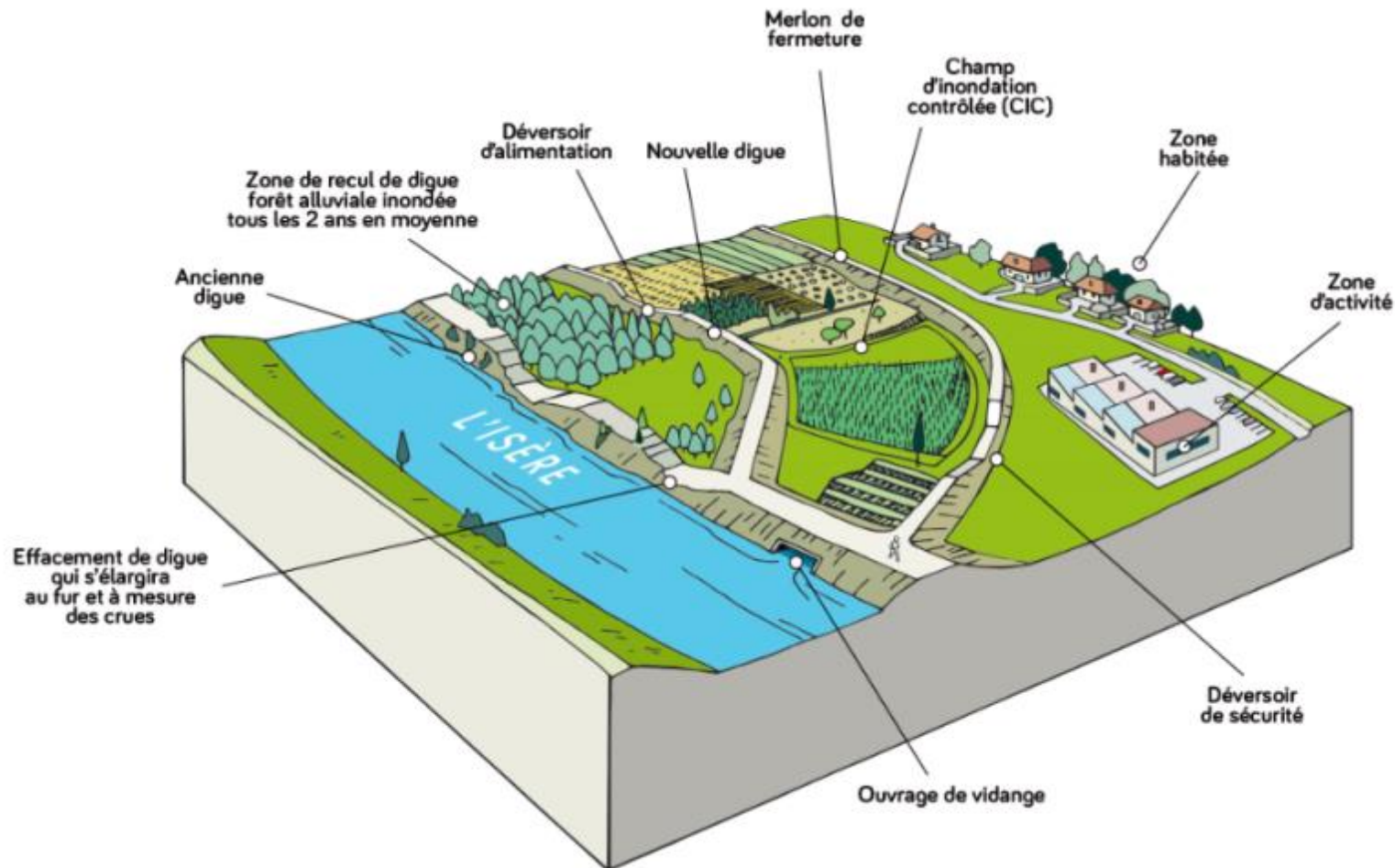
Tranches 2 et 3 – 83 M€
2016 - 2021



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Le Projet Isère Amont

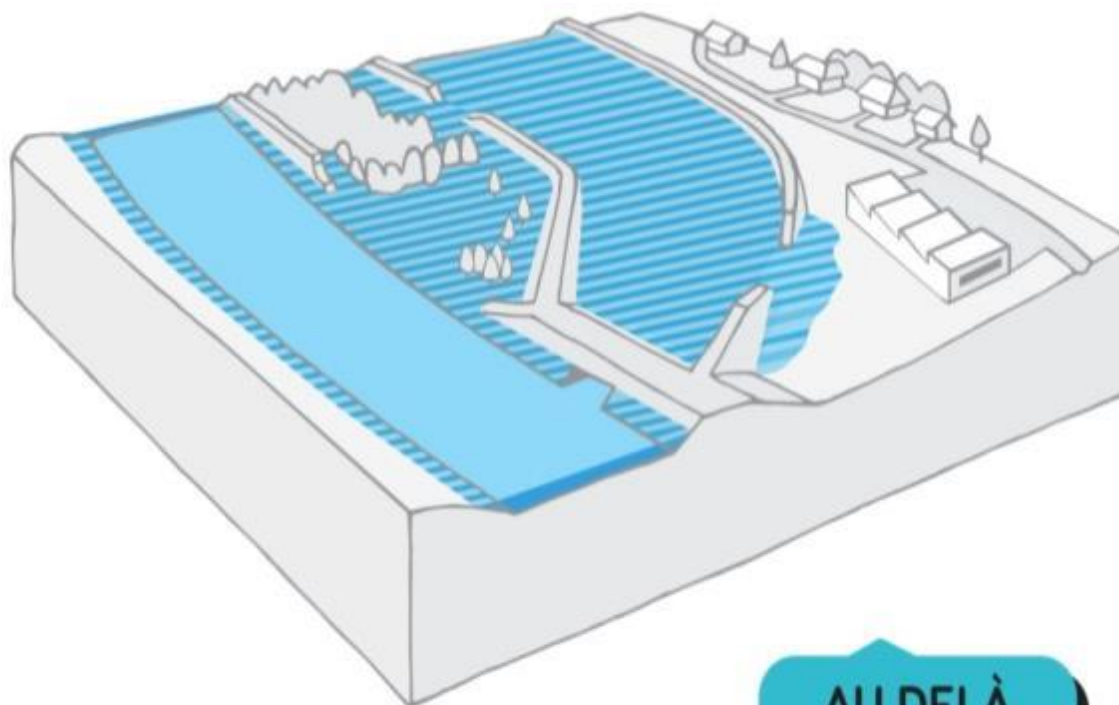
Rappel des objectifs du projet





Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Le Projet Isère Amont



Champs d'inondation contrôlée
sur 3600 ha

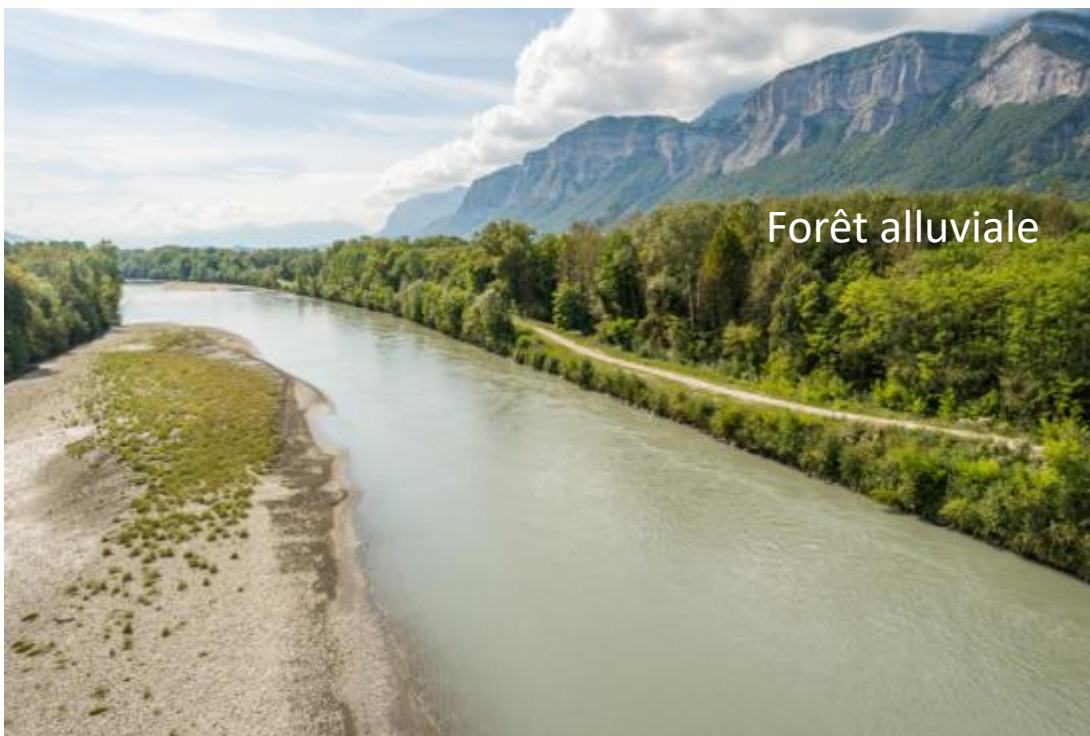
AU DELÀ
DE 200 ANS



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux dans la forêt alluviale pour restaurer la dynamique latérale à long terme sur 13 km de cours d'eau

Connexion de la forêt alluviale à l'Isère par effacements ponctuels des digues historiques



Forêt alluviale

- 6 km de digue reculées
- 13 km de digues effacées
- et plus de 300 ha de forêt alluviale reconnectée



[Vidéo forêt alluviale](#)



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux dans la forêt alluviale pour restaurer la dynamique latérale à long terme sur 13 km de cours d'eau

Connexion de la forêt alluviale à l'Isère par effacements ponctuels des digues historiques

- 6 km de digue reculées
- 13 km de digues effacées
- et plus de 300 ha de forêt alluviale reconnectée



[Vidéo forêt alluviale](#)

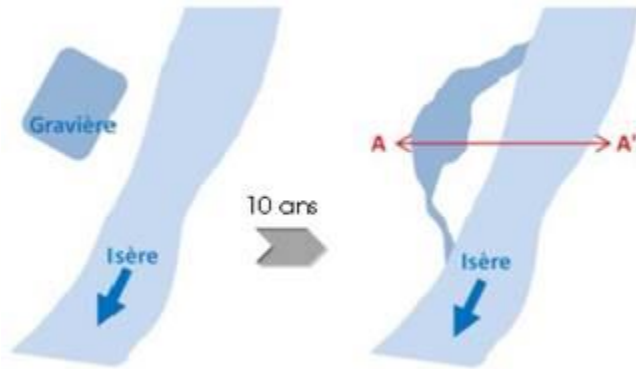




Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux dans la forêt alluviale

Restauration de la dynamique à moyen terme - Connexion de 3 gravières à l'Isère





Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux dans la forêt alluviale

Restauration de la dynamique à court terme – réouverture de 4 annexes fluviales



Typha minima



Forêt alluviale

Bras de Lumbin



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux dans la forêt alluviale

Restauration de la dynamique à court terme – réouverture de 4 annexes fluviales



Typha minima



Bras de Pré Pichat
À Crolles



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux dans la forêt alluviale

Restauration de la dynamique à court terme – réouverture de 4 annexes fluviales



Typha minima



Bras de
Chapareillan

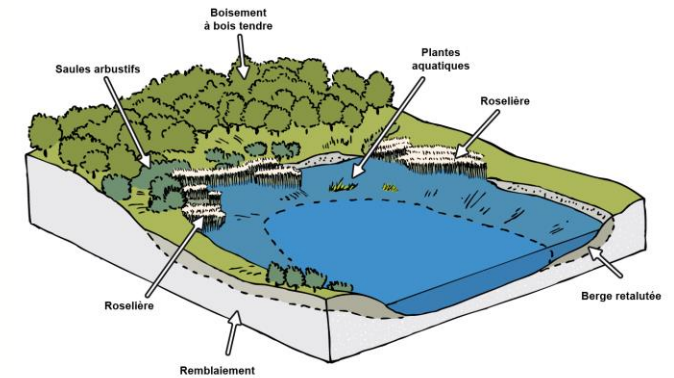


Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux dans le lit majeur



Renaturation écologique de 8 plans d'eau





Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Aménagements environnementaux – Renaturation écologique de 8 plans d'eau





Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

BILAN

- **Projet intégré « Isère amont »**
- **Objectifs** : valorisation environnementale des milieux liés à la rivière
 - Création de 25 ha de milieux aquatiques et/ou humides
 - Restauration d'espaces de liberté de 4 annexes fluviales : rajeunissement de 13 ha de milieux naturels, ouverture de 2,2 km de bras en eau courante, 600 ml de bras phréatique.
 - Recul et effacement de 13 km de digues, permettant le maintien et l'amélioration du caractère hydrophile de la forêt alluviale sur :
 - 140 ha pour la Q5
 - 210 ha pour la Q10
 - 330 ha pour la Q30

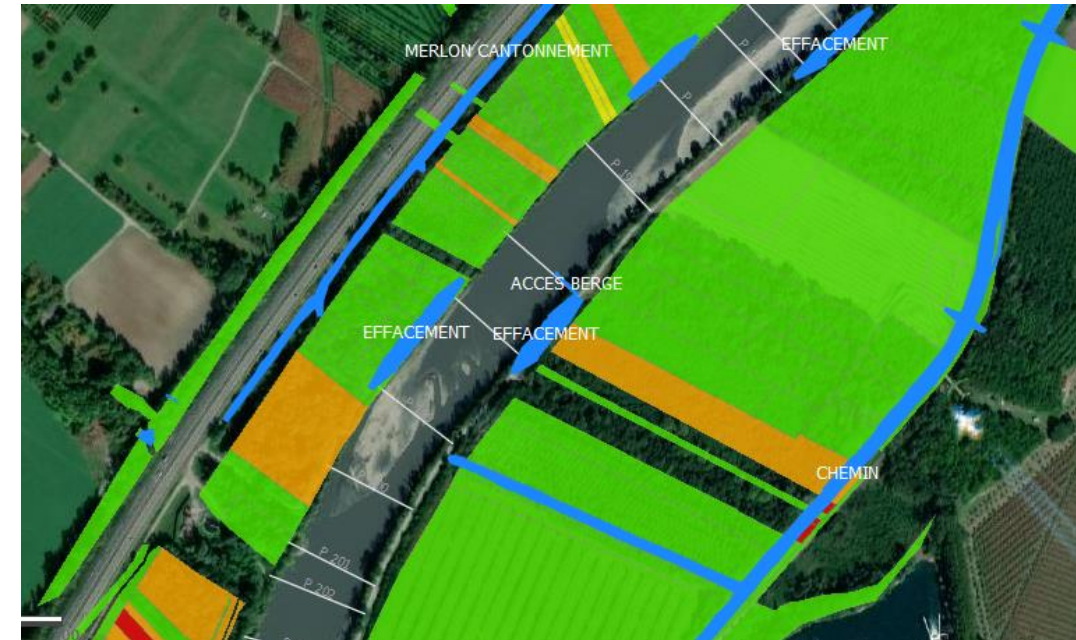
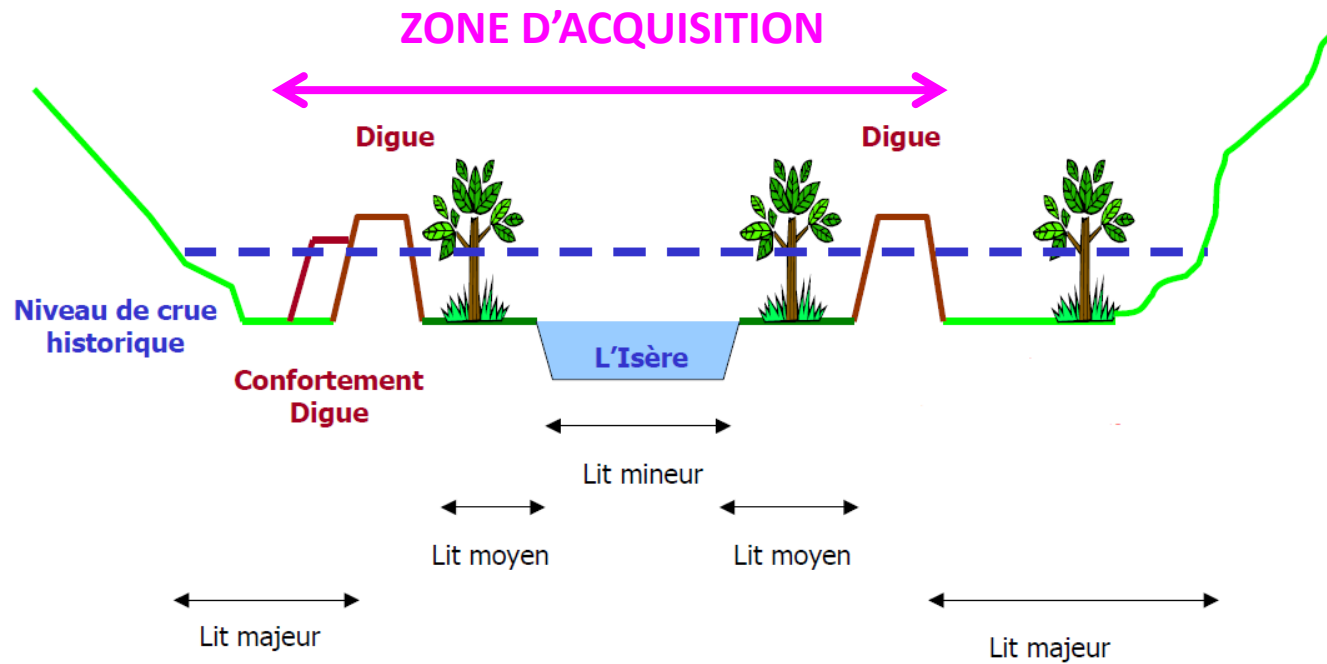




Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Principe d'acquisitions foncières

Le Symbhi doit être propriétaire de ses ouvrages avec une bande de recul pour assurer la surveillance et l'entretien





Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Principe d'acquisitions foncières

TOTAL OPERATION (ESTIMATION INITIALE – CERTAINES EMPRISES ABANDONNEES)

890		2 100		330	
propriétaires		parcelles		ha	
<i>770</i>	<i>110</i>	<i>1 600</i>	<i>500</i>	<i>240</i>	<i>90</i>
<i>privés</i>	<i>publics</i>	<i>privées</i>	<i>publiques</i>	<i>privés</i>	<i>publics</i>

TOUS LES COMPROMIS SIGNES AVEC LES PROPRIETAIRES PRIVES ~ 4,5 M€

672	1403	190,6 ha
propriétaires	parcelles	
privés		

Difficultés d'aboutir à des actes définitifs



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

ZOOM sur le protocole d'indémnisation agricole

Le 15 avril 2010, après 3 ans de négociation, le Symbhi a signé avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et le Conseil général de l'Isère, un protocole d'accord.

Les zones agricoles mobilisées (2350 ha en Q200) font l'objet d'une indemnisation du préjudice auprès des exploitations agricoles, en cas de fonctionnement des CIC :

- 100 % des dommages si secteur non inondable, rendu inondable (zones rouges) ;
- 80 % des dommages si secteur déjà inondable et risque aggravé (zones oranges) ;
- 40 % des dommages si secteur déjà inondable et risque maintenu ou abaissé (zones vertes).

Le protocole porte également sur les indemnités liées aux dommages pouvant être causés aux cultures et parcelles durant les travaux dans le cadre du projet.

